

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D.CROCHARD

POUVOIRS (12) :

L. RABUSSIER donne pouvoir à JM. ABELIN
P. MIS donne pouvoir à Mme LAVRARD
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT
T. BAUDIN donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI :
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

EXCUSES (1) :

L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance: Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Dénomination des voies

Les dénominations des voies sur la commune permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

Il est proposé de dénommer :

- Chemin du Chillou, avec une origine avenue Jean Mermoz et une extrémité avenue Jean Mermoz.

- Passage de l'Angelarde, avec une origine avenue du Président Wilson et une extrémité parking de l'Angelarde.

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal. ,

CONSIDÉRANT l'importance de baptiser ce s voies ,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer :

- Chemin du Chillou , avec une origine avenue Jean Mermoz et une extrémité avenue Jean Mermoz.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N°

du 22 mai 2019

n°034

page 2/2

- *Passage de l'Angelarde* , avec une origine avenue du Président Wilson et une extrémité parking de l'Angelarde.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR :
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Publication en Mairie
le 28 MAI 2019

